

DOSSIER DE CONTRÔLE

Note de frais NF-2026-0148 — justificatifs, décisions de validation et paiement

SOCIÉTÉ

ATLAS LOGISTICS SARL

SIÈGE

Zone industrielle Sidi Maârouf, Casablanca

NOTE DE FRAIS

NF-2026-0148 — GITEX Africa — Marrakech

COLLABORATEUR

Karim Alaoui

PÉRIODE

du 12/10/2026 au 17/10/2026

MISSION

Marrakech

STATUT

Payée

MONTANT TOTAL

340,00 MAD — 1 dépense(s)

DOSSIER GÉNÉRÉ LE

20/10/2026 11:30 par Moveia (heure de Casablanca)

SOMMAIRE

1. Récapitulatif des dépenses	p. 1
2. Missions et ordres de mission	p. 1
3. Détail des dépenses	p. 2
4. Validation de la note	p. 2
5. Remboursement	p. 2
6. Journal d'audit	p. 2
7. Intégrité et conservation	p. 3

1. RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES

N°	DATE	NATURE	FOURNISSEUR	MONTANT	TVA	JUSTIFICATIF	CONTRÔLE
01	15/10/2026	Repas	Restaurant Le Marrakchi	340,00 MAD	—	Présent	1 écart accepté
Total de la note				340,00 MAD	—		

2. MISSIONS ET ORDRES DE MISSION

Mission : Marrakech — du 12/10/2026 au 17/10/2026 (Approuvée)

Décision mission : approuvée par Nadia Bennani le 09/10/2026 09:12

Document : Ordre de mission — « Ordre de mission — Karim Alaoui — Marrakech », archivé le 09/10/2026 09:12, transmis par WhatsApp le 09/10/2026 09:12

ORDRE DE MISSION

Atlas Logistics

Émetteur : Nadia Bennani

Collaborateur : Karim Alaoui

Fonction : Responsable commercial

CIN : BK449207

Agence de départ : Casablanca

Destination : Marrakech

Nature : déplacement national

Période : du 12/10/2026 au 17/10/2026

Durée : 6 jours

Mission : GITEX Africa

Transport : Train

Hébergement : réservé par la personne responsable des réservations au moins 48 h avant le départ, dans le budget de référence

Prise en charge des repas : petit-déjeuner 50 MAD, déjeuner 110 MAD, dîner 200 MAD, plafond 360 MAD par jour

Les frais autorisés sont pris en charge conformément à la procédure de déplacement active.

3. DÉTAIL DES DÉPENSES

01. 15/10/2026 — Repas — Restaurant Le Marrakchi

Montant : 340,00 MAD

Statut : Approuvée · Justificatif : présent (SHA-256 b7f0c1a4d93e5628...)

Mission : Marrakech

Exception (avertissement) : Plafond repas 200 MAD dépassé de 140 MAD — acceptée

Justification du collaborateur : « Dîner avec le client Sofrilog, on était 3. »

Arbitrée par Sofia Idrissi le 19/10/2026 15:05 — « Dépassement accepté : dîner client documenté. »

Total de la note : 340,00 MAD

4. VALIDATION DE LA NOTE

ÉTAPE	DÉCISION	PAR	DATE	COMMENTAIRE
Validation manager	approuvée	Nadia Bennani	19/10/2026 10:40	
Contrôle comptable	approuvée	Sofia Idrissi	19/10/2026 15:05	« Dépassement repas accepté, dîner client documenté. »
Remboursement	payé	Sofia Idrissi	22/10/2026 12:15	Référence VIR-2026-10-0312

5. REMBOURSEMENT

STATUT

Payé

RÉFÉRENCE DE PAIEMENT

VIR-2026-10-0312

PROGRAMMÉ LE

20/10/2026 09:00

PAYÉ LE

22/10/2026 12:15

PAIEMENT ENREGISTRÉ PAR

Sofia Idrissi

6. JOURNAL D'AUDIT

DATE	ÉVÉNEMENT	ACTEUR
15/10/2026 21:41	Dépense enregistrée	Karim Alaoui
15/10/2026 21:41	Justificatif joint à la dépense	Karim Alaoui
15/10/2026 21:46	Écart justifié par le collaborateur	Karim Alaoui
19/10/2026 10:40	Note approuvée par le manager	Nadia Bennani
19/10/2026 15:05	Écart arbitré par la comptabilité	Sofia Idrissi
19/10/2026 15:05	Note approuvée par la comptabilité	Sofia Idrissi
22/10/2026 12:15	Remboursement payé — référence VIR-2026-10-0312	Sofia Idrissi

7. INTÉGRITÉ ET CONSERVATION

Pièces jointes : 0 justificatif(s) original(aux), 0 document(s) officiel(s) en annexe.

Chaque original est conservé immuable dès sa réception, sous une clé égale à son empreinte SHA-256 : toute altération produirait une empreinte différente et serait détectable.

Les données de ce dossier (décisions, justifications, journal) sont générées depuis la base vivante, horodatées à leur création, et conservées pour la durée légale de conservation des pièces comptables.